

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
Action HAB1		Permettre la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire					
Lien avec le projet de territoire		<b>F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé</b> <b>F54 : Lutter contre la précarité énergétique</b> <b>K12 : Ecrire et mettre en œuvre un projet Habitat en accord avec les enjeux du projet de territoire</b>					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>La consommation d'énergie du bâti représente 58 % de la consommation d'énergie finale (46 % pour le résidentiel, 12 % pour le tertiaire) et 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (15 % résidentiel, 5 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 85 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante.</p> <p>La mauvaise isolation des logements engendre une surconsommation d'énergie, accompagnée d'un inconfort thermique et d'un surcoût pour les ménages. Les ménages en situation de précarité énergétique en pâtissent d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer suffisamment. Sur le territoire, de nombreuses communes dépassent la moyenne nationale pour la part de logements en situation de vulnérabilité énergétique. La mauvaise isolation des logements rend également les canicules moins supportables, notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge).</p> <p>Afin de lutter contre la précarité énergétique dans le secteur résidentiel privé, le territoire souhaite accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>Le guichet unique du commerce et de l'habitat :</b>  L'ensemble des animateurs / structures (ADIL et CAUE) qui assurent des permanences en lien avec l'habitat sur le territoire se trouveront réunis dans le guichet unique de l'habitat mis en place par la communauté de communes et la commune d'Ambert. Ce lieu sera la 1ère porte d'entrée de tout propriétaire lorsqu'il aura des questions relatives à son logement. Ce guichet offrira une aide technique et administrative, directe et individualisée. L'accompagnement portera également sur les moyens de financements mobilisables et sur la mise en relation avec des professionnels qualifiés.</p> <p>Les 58 communes d'Ambert Livradois Forez sont couvertes par le PIG « Habiter Mieux » du Département du Puy-de-Dôme. Ce dispositif intervient sur trois thématiques précises qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La lutte contre la précarité énergétique</li> <li>• La lutte contre l'habitat indigne et non décent</li> <li>• L'autonomie et le maintien à domicile</li> </ul> <p>Pour que ce programme soit le plus efficace possible sur notre territoire, la communauté de communes et le conseil départemental ont recruté une personne qui sera en charge du dispositif.  En complément des aides traditionnelles de l'Anah, la collectivité apportera des aides spécifiques (prime primo-accession, utilisation de matériaux biosourcés et mise en place de chaudières bois ou granulés).</p> <p>Les centres-bourgs/villes d'Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème seront quant à eux couverts par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec un volet renouvellement urbain (RU). Des actions seront menées sur l'habitat dégradé avec des aides incitatives pour la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat. Des aides spécifiques seront également apportées par les quatre communes et la communauté de communes concernant les ravalements de façades, la création d'espaces extérieurs, la prime primo-accession, la prime sortie de vacances, l'utilisation de matériaux biosourcés et la mise en place de chaudière bois ou granulés.  Un opérateur sera recruté pour assurer le suivi-animation de ce dispositif.</p> <p>La ville d'Ambert et la communauté de communes ont signé en mars 2020 une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui permettra de travailler plus spécifiquement sur quatre stratégies : stratégie commerciale avec la valorisation des rez de chaussée, stratégie résidentielle en réinvestissant le bâti, stratégie mobilité en développement des alternatives à l'automobile et la stratégie culture et tourisme.  Une personne est en charge à la ville d'Ambert d'assurer l'animation de ce dispositif.</p> <p>Le département en collaboration avec plusieurs partenaires va mettre en place le Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Ambert Livradois Forez participera à ce projet et un animateur sera présent sur le territoire afin de conseiller les propriétaires (hors seuils Anah) sur toutes questions relatives à l'habitat.</p> <p>La communauté de communes est lauréate depuis décembre 2020 de l'appel à projet Petites Villes de Demain. Les villes concernées par ce dispositif, sur ALF, sont Ambert, Arlanc et Cunlhat, Au travers de Petites villes de demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.  Le programme s'organise autour de 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.</li> <li>- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.</li> <li>- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.</li> </ul> <p><b>L'expérimentation AEELA (accélérateur d'économies d'énergie pour le logement des agriculteurs) :</b>  MSA services développe le programme Aeela pour accompagner les agriculteurs, actifs ou retraités, dans la rénovation de leur logement. Ce dispositif expérimental offre la possibilité aux agriculteurs de bénéficier</p>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++		+	**	**	**	+++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		<b>Communication</b> Simplicité et lisibilité du dispositif pour les habitants					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Au global : - nombre logements économes réhabilités - nombre de personnes accueillis par les partenaires (CAUE, Adil...) - nombre de dossier de subvention déposés pour la mise en place de chaudière bois ou granulés - évolution de la consommation énergétique du parc de logement Dans le cadre du dispositif Aeela : - nombre de diagnostics réalisés par Soliha - nombre de ménages accompagnés					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<b>Incidences négatives :</b> La rénovation des bâtiments sera à l'origine de production de nuisances sonores et de pollutions durant la période de chantier. Elle engendrera une augmentation temporaire des déchets. <b>Mesures d'évitement :</b> Des mesures de réduction et de maîtrise des émissions de polluants sont à prévoir pendant les périodes de chantier. <b>Mesures de réduction :</b> Encadrer la gestion des déchets du BTP et leur revalorisation lors des périodes de chantier pour limiter l'augmentation significative du tonnage des déchets. <b>Impacts résiduels :</b> Les nuisances sonores seront toujours présentes, mais au vu du caractère temporaire de l'incidence, l'impact résiduel est considéré comme négligeable.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'habitat					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service habitat et urbanisme, Elodie CHANTEGREL					
LOCALISATION		Guichet à Ambert et permanences OPAH-RU sur les 3 autres communes, avec rayonnement sur l'ensemble du territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		septembre 2020 : Mise en place du guichet unique et lancement des dispositifs d'aides et d'accompagnement 2021 : communication sur le Guichet Unique, les dispositifs et les aides					
COUT DE L'OPERATION		Animation PIG Départemental : 20 000€/an Animation SPPEH : 15 000€/an Aides versées par ALF Habiter Mieux et OPAH Ru : 215 000€/ans, sur 5 ans (2021-2025) Temps d'agents, avec financements (50% pour le projet OPAH et 75% pour PVD)					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES FINANCIERS		ANAH et 4 communes OPAH-RU, Etat (ANCP-plan de relance)					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Conseil départemental, ADIL, CAUE, 4 Communes OPAH-RU, MSA services, Soliha, Les Compagnons bâtisseurs,					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
				x			
Action HAB2		Sensibiliser aux éco gestes du quotidien dans le logement					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Pour atteindre ses objectifs en terme de réduction de consommation énergétique dans le logement, Ambert Livradois Forez souhaite sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux Air, Energie et Climat.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Sensibiliser les habitants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer des animations et ateliers de sensibilisation notamment dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable ;</li> <li>- conceptionner et diffuser un guide des bonnes pratiques/des éco gestes à la maison et/ou communiquer sur les éco gestes et bonnes pratiques à partir des supports de communication de la collectivité (site internet, réseaux sociaux, lettre d'informations, ...)</li> <li>- proposer le prêt d'outils de mesure et de sensibilisation ;</li> <li>- expérimenter des campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur chez l'habitat (association CLCV) ;</li> <li>- réaliser une exposition sur les eco-gestes dans les lieux de passage (MSAP, médiathèques, salles d'attente des professionnels de santé, ...).</li> </ul> <p><b>2) Sensibiliser les enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déployer le programme Watty à l'école sur le territoire : l'objectif est de sensibiliser les élèves de l'élémentaire (maternelle et primaire) aux économies d'énergie et à la ressource en eau ;</li> <li>- promouvoir le concours national Watty à l'école auprès des enseignants inscrits pour les inviter à faire participer leurs élèves ;</li> <li>- mettre à disposition des écoles et des médiathèques la mallette pédagogique "En boîte Dédé !" qui permet de découvrir de nombreux éco-gestes tout à s'amusant.</li> </ul>							
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++		+		+	+		
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Attractivité des animations et ateliers Communication Coordination avec le PNRLF et l'Education Nationale					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre de classes/d'enfants ayant bénéficié du programme Watty à l'école - nombre de participants aux ateliers mis en place par la collectivité et ses partenaires					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Watty à l'école : 2018 - 2021, possible reconduction SEDD : chaque année depuis 2019					
COUT DE L'OPERATION		Watty à l'école : 16 128€ TTC pour 2 ans Ateliers et animations : 10 000€ par an Communication : 2 000€ par an					
TYPES DE DEPENSES		Dépenses de fonctionnement					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME, Objectif Eco Energie					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Eco CO2, Les Petits Débrouillards, ADIL, PNRLF					

MAITRE D'OUVRAGE		CCALF/GRETA/Consulaires					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
				x			
Action HAB3		Favoriser le développement des compétences locales en matière de rénovation énergétique					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé F54 : Lutter contre la précarité énergétique					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>1) Travailler sur le réemploi des matériaux professionnels</p> <p>2) Identifier et valoriser des chantiers-témoins sur le territoire</p> <p>3) Accompagner les acteurs économiques dans une démarche vertueuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer des formations sur les matériaux, les financements, les solutions techniques auprès des entreprises, des artisans, mais aussi des prescripteurs ;</li> <li>- favoriser le développement des compétences des équipes de Détours ;</li> <li>- favoriser la mutualisation des moyens (humains, techniques).</li> </ul>							
<b>Impacts et mise en œuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Disponibilité des acteurs Coordination avec les partenaires					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre d'acteurs formés					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.					
ELU REFERENT							
AGENT REFERENT ALF							
LOCALISATION							
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		5 000 €					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		GRETA/ADUHME/DETOURS/PNRLE					
PARTENAIRES FINANCIERS		PNRLE/ADUHME					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
PARTENAIRES IDENTIFIES (Niveau 2)		Syndicats des eaux, Parc Naturel Régional Livradois-Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
Action HAB4		Economiser la ressource en eau dans le logement					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
<b>Contexte et enjeux</b>							
<p>Sur le territoire, une diminution de la ressource en eau est constatée. Pour une meilleure gestion de la ressource en eau, lancement d'une campagne en direction des particuliers permettant d'acquérir du matériel d'économie d'eau (cuve de récupération des eaux de pluie, mousseur de robinet...) à prix réduit.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p><b>1) Eau potable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation sur les éco gestes : ateliers/animations, plaquettes, affichages, articles ....</li> <li>- Distribution de petits matériels incitatifs (mousseurs, sablier, douchettes)</li> </ul> <p><b>2) Eaux pluviales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de sensibilisation à la récupération des eaux pluviales et leurs utilisations : des ateliers gratuits pour le grand public (potager économe en eau/ jardinage naturel et atelier sur la rivière, sa qualité et sa biodiversité face à la sécheresse) et à destination des élus (espaces verts, nettoyage des voiries, sanitaires publics avec récupération d'eau de pluie ou toilettes sèches), communication</li> <li>- Campagne de vente de matériels via des achats groupés (prix attractifs) pour inciter les habitants à se munir de moyens pour économiser la ressource en eau potable habitat et non potable : cuve de récupération d'eau de pluie. Mener des campagnes de reemploi/réutilisation de cuves issues des industries.</li> <li>- Equiper gratuitement les établissements scolaires qui ont des projets "jardin pédagogique" de récupérateur d'eau de pluie (par l'intermédiaire du Parc)</li> </ul>							
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++			**		+++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Capacité financière Communication efficace					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Economies d'eau réalisées en calculant les supports vendus Qualité des animations Communication Moyens financiers (achats groupés et travaux sur les réseaux)					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES							
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY Chargée de mission valorisation du tri : Marie CHIZELLE					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		A partir de 2021					
COUT DE L'OPERATION		Animations/communication : 1 500€/an Achats de matériels : 6 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Syndicats des eaux, Parc Naturel Régional Livradois-Forez					
PARTENAIRES FINANCIERS		Syndicats des eaux					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x					
Action URBA1		Un aménagement du territoire qui prend en compte les thématiques climat-air-énergie					
Lien avec le projet de territoire		K11 : Sortir du modèle de centralité unique et proposer des documents d'urbanisme en accord avec les logiques d'accueil de nouvelles populations					
<b>Contexte et enjeux de l'action</b>							
<p>Ambert Livradois Forez est compétente en matière "plan local d'urbanisme" depuis sa création en 2017.</p> <p>A ce titre, elle met en oeuvre pour le compte des communes couvertes par un document d'urbanisme (carte communale, PLU et PLUI), les procédures d'évolution de ces documents dans l'attente de la mise en place d'un PLUI à l'échelle de ses 58 communes.</p> <p>Le lancement d'un PLUI Ambert Livradois Forez est prévu pour 2022 et prendra en compte le plan climat air énergie territorial.</p>							
<b>Description détaillée de l'action</b>							
<p>Les documents d'urbanisme en cours d'évolution et le futur PLUI devront répondre aux objectifs généraux fixés dans l'article L102-2 du code de l'urbanisme dont en autres "La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables."</p> <p>En matière d'énergie et de climat, les documents d'urbanisme actuels et le futur PLUI devront chercher à réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager, par le règlement, la performance énergétique des constructions et des aménagements urbains.</p> <p>En matière de renouvellement urbain et de consommation de l'espace, les documents d'urbanisme (actuels et futurs) devront réduire la consommation des terres agricoles et naturelles, lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via le renouvellement urbain et l'utilisation des dents creuses.</p> <p>En matière d'habitat, les règlements d'urbanisme permettront la rénovation du bâti ancien et économe.</p> <p>En matière d'environnement et de paysage, les documents de planification devront préserver les espaces agricoles et naturels et prendre en compte les trames vertes, bleues et noires ainsi que les zones humides. Une réglementation spécifique pourra être mise en place pour protéger les éléments de paysage et les arbres isolés, remarquables, haies ou réseaux de haies ou plantations d'alignements (cf. Fiche action AGR17 Restaurer et préserver les corridors écologiques").</p> <p>En matière de mobilité les documents d'urbanisme devront favoriser l'émergence de modes de déplacements doux.</p> <p>La collectivité devra s'assurer que les procédures d'évolution/élaboration des documents d'urbanisme respectent ces orientations du PCAET.</p>							
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++			++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mise en place d'un PLUI à l'échelle d'Ambert Livradois Forez Pédagogie de la démarche					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		La quantité de terres agricoles et naturelles consommées. L'évolution de la densification (nombre de dents creuses construites) Le nombre de PC pour des constructions neuves. Le nombre d'éléments remarquables préservés. Le nombre de haies réalisées avec des essences locales.					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<b>Incidences négatives</b> : L'action vise à limiter l'étalement urbain et à réduire la consommation de terres agricoles et naturelles. Cependant, on peut s'attendre à ce que des terres agricoles et naturelles soient consommées dans les années futures en l'absence d'orientations plus contraignantes. <b>Mesures d'évitement</b> : le PLUI devra être élaboré en conformité avec l'objectif de l'Etat de "zéro artificialisation nette" <b>Mesures de compensation</b> : en cas de consommation des terres agricoles et naturelles, des mesures de renaturation de terrains, de désimperméabilisation des sols, de lutte contre les îlots de chaleur ... devront être mises en oeuvre.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'urbanisme					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service habitat et urbanisme : Elodie CHANTEGREL					
LOCALISATION		Les 58 communes d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : procédures de révision et modification de documents d'urbanisme existants avant le lancement du PLUI 2021-2022 : sensibilisation et formation des élus au PLUI, recrutement des BE et lancement de la procédure 2022-2028 : élaboration du PLUI					
COUT DE L'OPERATION		Investissement : - Révisions et modifications : 170 000€ TTC - PLUI : Environ 500 000 € Fonctionnement : formation agent + communication : 2 000€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Investissement et fonctionnement					
PARTENAIRES FINANCIERS		Etat					
PARTENAIRES TECHNIQUES		DDT, PNRLF, Chambre agriculture, Communes, CAUE					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez							
PARTENAIRES IDENTIFIES		VALTOM							
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire				
<b>ACTION URBA 2</b>		<b>Développer le compostage des déchets organiques et la gestion des déchets verts de proximité</b>							
Lien avec le projet de territoire		<b>F22 : Diminuer le volume des déchets résiduels non recyclés</b>							
<p>Les poubelles d'ordures ménagères contiennent en moyenne <b>30 %</b> de matière organique compostable. A cette moyenne française s'ajoutent les « déchets verts » : rapporté à l'ensemble de la population, ce sont près de 99kg par habitant de ressources organiques qui sont ainsi déposées chaque année en déchetteries. La prévention et la gestion des proximités permettent d'éviter et de valoriser localement tous ces biodéchets avec le compostage et le paillage...</p> <p>Après le 31 décembre 2023, il sera interdit pour tous de mélanger les matières organiques avec des déchets (LOI LTECV, directive européenne 2008-98). Les valoriser localement est une des solutions les plus simples, efficaces, écologiques et économiques pour relever ce défi.</p> <p>Le transport et la gestion des déchets coûtent de plus en plus cher. Traités des matières gorgées d'eau est à la fois énergivore et insencé. Ces déchets peuvent être détournés des poubelles et valorisés au plus près pour stabiliser les coûts voire réduire significativement ces coûts.</p> <p>Les alternatives à l'apport en déchetterie qui sont le paillage et le compostage sont encore trop peu connues. Les tontes, branchages et autres feuilles mortes sont pourtant des ressources précieuses pour enrichir la terre, dynamiser la vie microbiologique du sol et le protéger contre la sécheresse.</p> <p>A l'inverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'apport en déchetterie induit des déplacements évitables et implique une gestion coûteuse pour la collectivité.</li> <li>- le brûlage des déchets verts de jardin est une pratique interdite car très polluante. En effet, selon l'ADEME, au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.</li> </ul> <p>En rapprochant les dispositifs de gestion des déchets des citoyens, ils peuvent devenir acteur de ce cycle. La pratique du tri et la lutte contre le gaspillage alimentaire y est améliorée. Le compostage de proximité permet de fédérer les habitants et de dynamiser les quartiers autour de projets concrets et gratifiants. Il favorise le lien intergénérationnel, améliore le vivre ensemble, favorise la participation à la communauté. Pour toutes ces raisons, la communauté de communes s'est engagée dans un schéma local de gestion des déchets organiques issu du Schéma Départemental porté par le VALTOM pour l'ensemble des EPCI de collecte.</p>									
<b>Description détaillée de l'action</b>									
<p><b>Axe 1 : Prévention : communication autour de l'évitement et le détournement des déchets verts / techniques de jardinage au naturel</b></p> <p><b>Axe 2 : Compostage de proximité des déchets alimentaires</b></p> <p>2.1. Le compostage individuel avec la campagne « j'adopte un composteur »</p> <p>2.2. Le compostage partagé : déploiement des composteurs de quartier, de bourgs, en pied d'immeubles, dans les structures touristiques</p> <p>2.3. Le compostage autonome en établissement : déploiement en établissements de santé, scolaires, en restauration commerciales, petits commerces et administrations.</p> <p>2.4. Gestion et suivi des sites de compostage : communiquer, garantir un bon fonctionnement et une pérennisation des sites de compostage</p> <p>2.5. Lombricompostage : être relais d'informations</p> <p><b>Axe 2bis : promotion du détournement des biodéchets et entretien des espaces verts par les animaux</b></p> <p><b>Axe 3 : Valorisation des branchages et déchets verts de jardin : respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre</b></p> <p>3.1. La valorisation en déchèteries : tri et broyage des branches avec mise à disposition du broyat pour les usagers</p> <p>3.2. La valorisation pour les mairies : mutualisation de 3 broyeur de branches, plateformes communales de gestion des déchets verts, tri des déchets de cimetières</p> <p>3.3. La valorisation pour les particuliers : déploiement du broyeur, aide à l'achat de broyeur, communication sur la gestion des déchets verts à domicile, promotion des plantes locales à croissance lente</p> <p>3.4. La valorisation pour les professionnels : communication, informations et mise en réseau, Co-compostage à la ferme</p> <p><b>Axe 4 : Un territoire sans produits chimiques dans les espaces verts : mutualisation de matériels de désherbage et groupe de travail avec élus et agents</b></p> <p><b>Axe 5 : Animations de réseau développement de réseau composteurs pailleurs / guide composteurs</b></p> <p><b>Axe 6 : Collecte des déchets organiques des gros producteurs : collecte des biodéchets des professionnels sur Ambert, tri des biodéchets sur les marchés, manifestations d'Ambert</b></p>									
<b>Impacts et mise en oeuvre de l'action</b>									
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone		
x	x	x		x	x	x	x		
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement citoyen Mobilisation des acteurs							
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Objectifs SLGDO et CODEC du service déchets / tonnages détournés des ordures ménagères et déchets verts en déchetterie / 50% de déchets organiques en moins dans les caractérisations d'OM							
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.							
ELU REFERENT		Vice Président en charge de la gestion des déchets							
AGENT REFERENT ALF		Responsable du projet biodéchets : Marie CHIZELLE							
LOCALISATION		Territoire ALF : 58 communes							
CALENDRIER DE L'OPERATION		Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques : 2019/2025 Programme investissement : 2021-2022							
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents : 60 000 par an de personnel 311 000 de fonctionnement (dont 67200 euros de sub LEADER éventuelle) 202 000 d'investissement (dont 142 000 euros de sub AURA)							
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement							
PARTENAIRES TECHNIQUES		Valtom - FREDON - RCC AURA							
PARTENAIRES FINANCIERS		VALTOM - REGION -PNRLF							